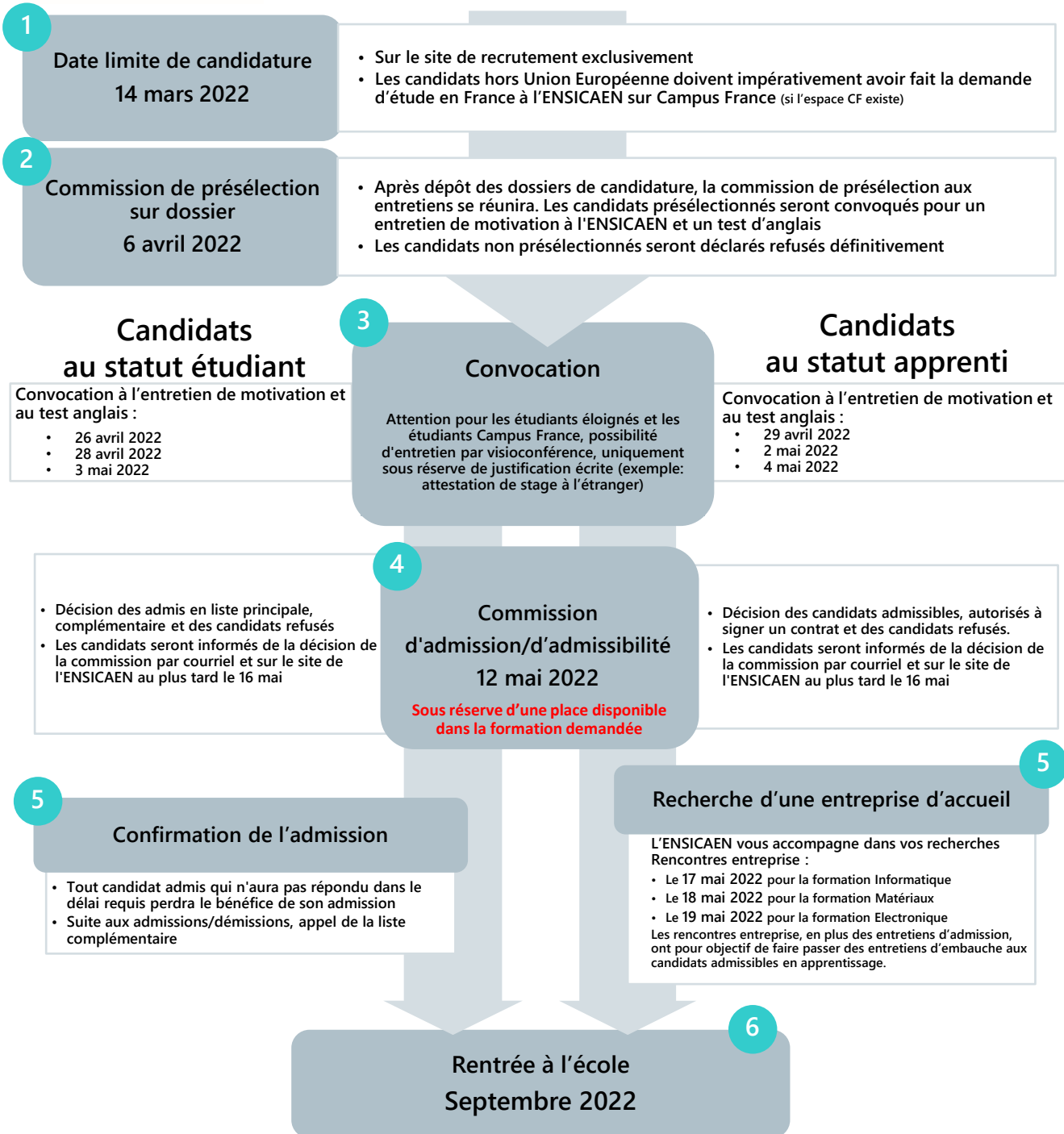


Tous les candidats



ATTENTION : Pour les formations par apprentissage, l'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage entre une entreprise et lui, validée par le référent pédagogique et le CFA de l'ENSICAEN, dans la limite des places offertes.

FORMATION INGENIEUR
INFORMATIONS LIEES A LA CANDIDATURE
ENSICAEN - Rentrée Universitaire 2022
Demande d'admission sur dossier en **deuxième année**



Procédure de candidature

DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE (DOSSIER COMPLET)
14 MARS 2022 SUR LA PLATEFORME DE CANDIDATURE DE L'ENSICAEN

COMMISSION DE PRÉSELECTION : 6 AVRIL 2022

Tous les dossiers sont examinés par la commission de présélection. Les candidats présélectionnés seront convoqués par courriel à l'ENSICAEN pour un entretien de motivation et un test d'anglais. La communication des décisions de la commission de présélection se fait par voie numérique via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 8 avril 2022.

JOURNÉES DE RECRUTEMENT

Les entretiens de motivation et le test d'anglais se dérouleront :

- Les 26 et 28 avril et 3 mai pour les candidats aux formations sous statut étudiant seulement
- Les 29 avril, 2 et 4 mai pour les candidats à au moins une formation sous statut apprenti *

La Direction des Relation Entreprise et des Partenariat de l'ENSICAEN organise des entretiens professionnels pour aider les candidats à l'apprentissage dans leur recherche d'un contrat. Ils auront lieu :

- Le 17 mai pour la formation Informatique sous statut apprenti
- Le 18 mai pour la formation Matériaux-Chimie sous statut apprenti
- Le 19 mai pour la formation Génie Physique et Systèmes Embarqués sous statut apprenti

* Les candidats ne sont convoqués qu'à une seule journée de recrutement : si au moins un vœu est formulé pour l'apprentissage, alors le candidat sera convoqué sur une journée de recrutement pour l'apprentissage.

COMMISSION D'ADMISSION / D'ADMISSIBILITÉ : 12 mai 2022

Pour les candidats aux formations sous statut étudiant

A l'issue de la commission finale d'admission, les candidats seront répartis en 2 groupes :

- **Admissibles sur liste d'attente** – les élèves de cette liste sont appelés dans un ordre annoncé suivant les **places disponibles** dans la formation concernée et sous réserve de la production d'une attestation de réussite au diplôme ou crédits ECTS équivalents avec lequel il a été rendu admissible à l'ENSICAEN.
- **Non Admis.**

La communication des décisions se fait par voie numérique via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 16 mai 2022. En cas d'admission, le candidat devra IMPÉRATIVEMENT renvoyer par mail à l'adresse admission@ensicaen.fr le coupon-réponse dûment rempli avant le **23 MAI 2022**.

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN DEUXIEME ANNEE NE PEUT ETRE CONNU AVANT LA RENTREE DE SEPTEMBRE. L'ADMISSION NE SE FAIT QUE SI UNE PLACE EST DISPONIBLE DANS LA FORMATION DEMANDEE.

TOUT CANDIDAT ADMIS QUI N'AURA PAS RENVOYE SON COUPON-REPONSE DANS LE DELAI REQUIS PERDRA LE BÉNÉFICE DE SON ADMISSION A L'ENSICAEN

Pour les candidats aux formations sous statut apprenti

A l'issue de la commission finale d'admissibilité, les candidats seront répartis en 2 groupes :

- **Admissibles**, sous réserve de la production d'une attestation de réussite au diplôme ou crédits ECTS équivalents avec lequel il a été rendu admissible à l'ENSICAEN.
- **Non Admis**.

La communication des décisions se fait par voie numérique via le site internet www.ensicaen.fr au plus tard le 16 mai 2022. En cas d'admissibilité, le candidat devra produire la preuve de l'existence d'un accord mutuel entre une entreprise d'accueil et lui-même. L'admission définitive du candidat sera prononcée suite à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise, validée par le référent pédagogique de la formation et le CFA de l'ENSICAEN.

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN DEUXIEME ANNEE NE PEUT ETRE CONNU AVANT LA RENTREE DE SEPTEMBRE. L'ADMISSION NE SE FAIT QUE SI UNE PLACE EST DISPONIBLE DANS LA FORMATION DEMANDEE ET QUE L'ETUDIANT ADMISSIBLE SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

LES AUTRES CANDIDATS PERDRONT AINSI LE BENEFICE DE LEUR ADMISSIBILITÉ À L'ENSICAEN EN APPRENTISSAGE.

Diplômes et formations éligibles

Les candidats éligibles à une admission parallèle sont les suivants :

- Étudiant en première année de cursus ingénieur dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiant en première année de Master dans le domaine de la spécialité demandée
- Étudiant en cours de validation d'une année Bac+4 dans le domaine de la spécialité demandée

Cas des candidats étrangers résidant en dehors du territoire français :

- Première étape : inscription obligatoire à effectuer sur le site CAMPUS France de votre pays <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>
- Deuxième étape : dépôt du dossier de candidature ENSICAEN avant le 14 mars 2022.

CONFORMÉMENT A LA RÉGLEMENTATION, LES FRAIS DE DOSSIER SONT PRIS EN CHARGE PAR L'ENSICAEN

Droits de recours

Recours gracieux :

Tout recours gracieux concernant une décision de la commission doit être adressée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception par l'élève. Cette demande est à envoyer auprès du Directeur de l'ENSICAEN dans un délai de deux mois à compter de la publication par affichage de la décision. Cette demande doit être argumentée, motivée et justifiée. Le Directeur de l'ENSICAEN évalue la recevabilité de la demande. S'il constate une irrégularité dans les procédures (composition de la commission, rupture d'égalité entre les candidats...), le Directeur de l'ENSICAEN convoque à nouveau la commission dans un délai de deux mois. La commission statue alors de façon définitive.

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen :

L'élève peut former ce recours contentieux :

- a) dans les deux mois qui suivent la notification de la décision de la commission,
- b) En cas de rejet du recours gracieux, l'élève reçoit une décision expresse de rejet, notifiée dans les deux mois suivant la réception du recours gracieux. Il bénéficie alors d'un délai de deux mois à compter du jour où cette décision est notifiée pour former un recours contentieux.

Les informations collectées font l'objet d'un traitement interne et sont nécessaires afin d'étudier votre candidature. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Européen sur la Protection des Données EU-276/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et suppression des données relatives à ce traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'ENSICAEN (dpo@ensicaen.fr). Ce traitement a fait l'objet d'une inscription au registre des traitements de l'ENSICAEN avec la référence : « 2021_12_17_DEVE_014 ».